

CANADA

Débats du Sénat

COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. N.-A. BELCOURT

LA LOI DE CONSCRIPTION

Discours prononcé à la séance du vendredi, 3 août 1917

L'honorable N.-A. BELCOURT: Il y a un an presque jour par jour aujourd'hui, honorables messieurs, le président de la République française recevait à l'Elysée une cinquantaine de membres du parlement britannique et des parlements coloniaux, délégués de l'Association Parlementaire de l'Empire. Du nombre se trouvaient quatre de nos collègues: les honorables représentants de Stadacona (M. Landry), de Halifax (M. Dennis), de Moose-Jaw (M. Ross) —et moi-même. On voulut bien me faire l'honneur de me désigner pour répondre, au nom du groupe, aux souhaits de bienvenue de M. Poincaré. "Les pays d'où nous venons, dis-je entre autres choses, sont des pays pacifistes; de fait, il n'est pas un seul des hommes que vous voyez en ce moment devant vous qui ne soit réellement pacifiste. Mais du jour que les hordes allemandes eurent posé le pied sur le sol de la Belgique et sur celui de la France, on n'entendit plus d'un bout à l'autre de l'Empire britannique, qu'un cri d'indignation suprême. De ce jour, une même résolution—ferme, irrévocable—s'imposa à chacun de nous: à tout prix il fallait que la Grande-Bretagne et ses dominions prissent la plus large part possible de cette tâche formidable: repousser l'agression si soigneusement et si longuement préparée par l'Allemagne; il le

fallait, nous nous le devions à nous-mêmes, à la Belgique, à la France, à la cause de la justice, de l'honneur, de la liberté, de la démocratie". Si je tiens à rappeler les paroles que je prononçais en cette circonstance solennelle, c'est pour marquer au delà de tout malentendu possible, dès le seuil de mes remarques, quelle fut depuis le commencement—et quelle est encore aujourd'hui—mon attitude touchant la participation du Canada à la guerre. En tenant à l'Elysée pareil langage, je ne faisais que redire ce que j'avais déjà dit plus d'une fois et que je devais depuis répéter à mainte reprise en divers endroits de Québec et de l'Ontario. Ce fut au Sohmer-Park, à Montréal, en septembre 1914, que j'eus pour la première fois l'occasion de définir ma pensée sur cette question. Mes honorables collègues de la gauche ont souligné comme il convenait l'incurie profonde, l'invraisemblable négligence dont le Gouvernement avait fait preuve en ne tirant point profit de la vague d'enthousiasme qui s'était abattue sur la province de Québec au commencement de la guerre: je ne me propose, en rappelant ici cette réunion du Sohmer-Park, que d'ajouter une nouvelle preuve à toutes celles qu'ils ont déjà fournies du fait. Quinze mille Canadiens français y assistaient. Parmi les orateurs à côté de qui j'eus l'hon-

41-8
51-CRC
1917
-46

neur de porter la parole ce jour-là, se trouvaient le chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, mon regretté ami Thomas Chasse-Casgrain, M. Maréchal—aujourd'hui le juge Maréchal,—notre honorable collègue le représentant de DeLorimier (M. Dandurand), M. Rodolphe Lemieux, le lieutenant-colonel Gaudet, d'autres encore. Or, de ma vie je ne me rappelle avoir vu appel tomber dans des esprits mieux disposés, recevoir plus chaleureux accueil que celui de ces orateurs français, s'adressant en français, à une assemblée française (car toute la soirée on n'entendit un seul mot d'anglais).

Comment expliquer que le Gouvernement n'ait pas profité plus qu'il ne l'a fait du magnifique enthousiasme qui s'affirmait ainsi, dès les premiers jours de la guerre, dans la grande ville de Montréal? Comme il se fait tard, et pour ne pas reculer trop l'heure du vote, après laquelle, je le sais, soupirent mes honorables collègues, je ne vous soumettrai ce soir qu'une partie des faits par quoi s'explique, selon moi, que la province de Québec, en cette guerre, n'ait point fourni tout l'effort qu'on aurait été en droit d'en attendre et qu'elle aurait, de fait, sûrement fourni, eût-on su lui accorder le dixième de l'encouragement voulu, eût-on su le moins le reconnaître sa détermination manifeste d'assumer, dans la grande tâche, sa pleine part de fardeau.

Et tout d'abord, donnez-vous, s'il vous plaît, la peine d'étudier un instant la composition des divers comités, commissions, corps de toute sorte constitués par le Gouvernement, depuis le mois d'août 1914, en vue d'assurer la poursuite heureuse de la guerre: sur les centaines de personnes qu'on a appelées à en faire partie, c'est à peine si vous trouverez une couple de libéraux et—peut-être—UN Canadien français. Voulez-vous que je vous cite des exemples? Voici le plus récent en date. Hier même, je crois, ou avant-hier, était nommé un bureau consultatif, dit du contrôle des vivres. Combien croyez-vous que, sur plus de cinquante membres, il comprenne de libéraux? Deux! Et de Canadiens français? Un! C'est ainsi qu'en toute circonstance l'on a vu jusqu'ici le ministère réserver exclusivement à ses amis le privilège de participer à la direction de notre effort militaire. Pour quelle raison? Pour celle-ci sans aucun doute (du moins je n'en puis apercevoir d'autre) qu'aux premiers jours de la guerre, estimant qu'elle serait de courte durée, il avait décidé de se réserver jalousement toute la part de gloire qui en pourrait rejaillir sur le pays. C'est la seule explication que je connaisse à sa

conduite, c'est la seule encore que j'aie entendu exprimer. Quoi qu'il en soit de ce point, le fait n'en demeure pas moins que l'on a, en cette affaire, ignoré complètement les libéraux et les Canadiens français en particulier. Les eût-on autrement traités, personne aujourd'hui ne parlerait de conscription.

Me sera-t-il permis de vous faire part de ce qui m'advint personnellement à cet égard, en deux circonstances différentes?

J'avais, l'un des tout premiers, au lendemain même de la création du Fonds Patriotique, adressé ma souscription à Son Altesse Royale le duc de Connaught. Cette souscription—elle parvint, je crois, au Gouverneur la première de toutes—n'était pas très considérable: j'avais donné néanmoins tout autant que mes moyens me le permettaient. On ne m'en tint compte ni en m'offrant un siège au conseil d'administration de la nouvelle œuvre, ni d'aucune autre façon. Nul remerciement ne me vint de nulle part, sauf, évidemment, l'accusé de réception de Son Altesse.

J'avais oublié cet incident, lorsque l'on décida d'organiser à Ottawa un comité local du Fonds Patriotique. Un grand nombre de mes bons amis toriens furent appelés à en faire partie, tous les postes d'honneur leur étant naturellement réservés. Pas un seul Canadien français, par contre, dans cette ville au tiers canadienne-française, ne reçut semblable invitation. Croiriez-vous que, moi qui vous parle, je n'eus pas à m'adresser moins de trois fois au président du comité—d'abord verbalement, puis par écrit—pour obtenir qu'on m'inscrivît au nombre des membres du comité. Lorsqu'enfin l'on m'eut ouvert les portes, je m'y trouvai seul de ma race. Il est vrai que, depuis, quelques autres Canadiens français ont réussi à s'y faire admettre, mais pour y être comment traités? "Mais", ne cesse-t-on de nous clamer, "mais vous ne faites rien, vous autres Canadiens français! Vous ne souscrivez pas au Fonds Patriotique, vous ne participez pas à l'œuvre de la Croix-Rouge, vous ne vous enrôlez pas, vous vous refusez à faire votre part!"

Quant à ce qui est de l'enrôlement chez les Canadiens français, je puis encore citer un fait qui m'est personnel. En septembre 1916, peu de temps après mon retour d'Europe, j'allais à Montréal me placer à la disposition du colonel Mignault, à qui l'on avait demandé de constituer un comité général de recrutement exclusivement canadien-français. "Nous, canadiens français d'Ottawa", lui dis-je, "sommes disposés à poursuivre notre effort." Entre parenthèses, je

tiens à mentionner qu'il n'est pas un groupe de la population, d'un bout à l'autre du pays, où les enrôlements aient été aussi nombreux, proportionnellement, que chez les Canadiens français du district d'Ottawa. Peu m'importe les statistiques du Gouvernement: je sais ce dont je parle. Le colonel Mignault se déclara enchanté de mon offre et me demanda de me charger de l'entreprise en question pour Ottawa, à quoi je consentis. Un comité fut formé, dont on me donna la présidence. Des conservateurs et des libéraux, tous Canadiens français, en faisaient partie. Nous essayâmes d'obtenir du ministère de la milice les formules et pièces diverses qu'il nous fallait. . . Hélas! prières, supplications, rien n'y fit. Nous étions parfaitement organisés, nous avions recueilli par souscriptions de fortes sommes d'argent; il ne nous manquait plus, pour mener à bien notre œuvre, que ces formules: on nous les refusa, jamais le ministère de la milice ne marqua pour nous l'ombre même de bonne volonté. Et, c'est après cela que l'on vient reprocher aux Canadiens français de ne pas s'enrôler, que l'on vient les traiter d'embusqués, de poltrons, de lâches! Je pourrais faire part, à ce sujet, de ma propre expérience: malheureusement le temps presse. . .

J'ai pris soin, dès le début, de définir mon attitude, au sujet de la guerre, de la façon la plus claire, la plus nette possible. Tout de suite il m'était apparu—et, je crois, avec bien d'autres—que c'était, dans ce conflit, la démocratie qui allait livrer combat à l'autocratie, au militarisme universels. Tout de suite il m'était apparu—quoi que l'on pût penser d'ailleurs touchant l'origine de la guerre—que si l'Allemagne, cette fois, remportait la victoire, l'on pouvait se résigner d'avance au règne universel du militarisme. Tout de suite je m'étais rendu compte que nulle nation au monde ne souffrirait plus que la nôtre, probablement, d'un tel état de choses. Comment pourrions-nous vivre, en effet, affligés de la plaie du militarisme? N'est-il pas évident que si nous voulons, nous Canadiens, de l'une ou de l'autre race, assurer le développement et le progrès de notre pays, il nous faut d'abord être garantis du militarisme? Pacifiste suis-je, pacifiste ai-je toujours été (et je ne rougis point de l'avouer), mais je n'en suis pas moins dans cette lutte jusqu'au bout. Je suis dans cette lutte jusqu'au bout, et, précisément parce que je suis pacifiste, parce que, selon moi, c'est à la guerre elle-même que nous faisons aujourd'hui la guerre, parce que c'est contre les armements et pour la paix que nous com-

battons, je crois que le Canada ne doit rien épargner en vue d'assurer la défaite de l'Allemagne. Il n'est pas sous le ciel de pays qui ait plus que le nôtre à attendre d'une paix universelle, qui ait plus à redouter du militarisme. Oui ou non, est-ce la force brutale qui désormais va mener le monde? Telle est la question qui se pose aujourd'hui, sans conteste possible, à tous les esprits. Si nous prenons part à la présente guerre, ce n'est en vertu ni de nos obligations coloniales, ni de nos traditions constitutionnelles, ni d'aucun précédent. Je dirai plus, et c'est que tous les précédents connus, traditions, obligations quelconques qui nous incombent, soit envers l'Angleterre, soit envers nous-mêmes, s'opposassent-ils à notre participation, celle-ci, dans les circonstances, ne s'en imposerait pas moins. Ce n'est pas tant en effet, selon moi, pour la Grande-Bretagne, si puissante et si déterminée qu'elle soit, non plus que pour la France elle-même—l'incomparable France!—que nous nous battons, que pour le but que je viens de dire: la paix universelle. Ce n'est pas tant pour l'"Union Jack" ou le tricolore—ou même pour ces deux drapeaux réunis—que pour l'idéal commun à tous les alliés. L'"union sacrée" pourra ne pas durer toujours, et probablement ne durera-t-elle pas toujours: n'empêche que le monde entier—y compris le Canada—a tout intérêt, même un intérêt suprême, à ce qu'elle atteigne son but. L'Ontario et Québec, à cet égard, pensent passablement de la même façon. Mes amis canadiens français, de l'autre côté de l'Outaouais, ne se font pas de la guerre une autre idée que mes amis anglo-canadiens. Ils sont tout disposés à faire leur part dans la guerre,—comme d'ailleurs ils l'auraient faite depuis le commencement si, comme il a été démontré par plusieurs de nos honorables collègues, on leur en eût fourni l'occasion.

Il se trouve, il est vrai, dans Québec comme ailleurs, des gens pour prétendre que le Canada n'a pas fourni, dans la guerre actuelle, tout l'effort voulu. D'autre part, on prétend que nous avons donné tout ce que nous pouvions donner, et, à ce sujet, il y aurait beaucoup à dire. . . Je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Je tiens seulement à déclarer que le ministère ne me paraît pas avoir sagement agi en déterminant de la façon qu'il l'a fait la participation future du Canada à la guerre.

J'admets que si nous pouvions faire davantage, nous le devrions faire. Ce que je ne puis admettre, c'est que la conscription nous mène à ce but. Je crois, quant à moi, non seulement que la conscription ne

nous y mènera pas, mais encore qu'elle nous en éloignera. En toute franchise, en toute sincérité, dites-moi ce qu'on peut bien attendre d'une loi de conscription, qui est la plus dure, la plus excessive la plus draconienne qui se puisse imaginer. . . —ce qu'on en peut bien attendre à moins que la nation n'y ait au préalable donné son assentiment.

Pas n'est besoin de tomber, à ce sujet, dans les rêves auxquels se complaisent certaines imaginations surexcitées. Pas n'est besoin de songer à l'insurrection. Il est plus d'une façon de résister à une loi. Personne, assurément, n'a songé, ni ne songe, à violer la loi de conscription. Calculez bien, cependant, le temps, l'énergie, l'argent que coûtera l'application de cette loi dont tout le monde, à partir du premier ministre, reconnaît l'impopularité,—cette loi que la nation rejetterait demain si elle lui était soumise,—de cette loi qui heurte de toute part le sentiment de la nation. Calculez bien le temps qu'elle va nous faire perdre,—pour ne point parler des haines de races que pardessus le marché elle soulèvera.

L'on a eu tort de dire qu'il n'y a que les Canadiens français qui soient opposés à la conscription. J'oserai dire que, dans l'Ontario, les cultivateurs sont aussi opposés à la conscription que le sont les cultivateurs de la province voisine. Mon opinion à cet égard ne vaut peut-être pas cher: n'empêche, que de l'aveu de mon honorable collègue, comme de l'aveu du premier ministre lui-même, la nation rejetterait sûrement cette loi si elle lui était aujourd'hui soumise. Dès lors, pourquoi pareil acharnement à nous la vouloir imposer? Pourquoi renoncer au système qui nous a donné jusqu'ici 425,000 soldats, qui nous a permis dans cette grande entreprise de nous tirer d'affaire aussi bien et aussi vite?

Je ne puis admettre, quant à moi, que le recrutement volontaire ait en réalité fait faillite. Le recrutement volontaire, il est vrai, donne peu de fruits à l'heure qu'il est; seulement nous savons pourquoi; c'est parce que le ministère a lui-même mis fin aux enrôlements. Dès lors, faut-il s'étonner si les choses vont mal? Adressez-vous cependant à nos gens —même à nos gens de la province de Québec,—sachez les traiter comme il convient, offrez-leur la chance de s'enrôler, donnez-leur des officiers de leur race, accordez-leur (ce qu'on n'a pas encore fait jusqu'ici) les promotions et les distinctions auxquelles ils ont droit, accordez-leur quelques autres choses encore qu'ils sont en droit d'attendre de la majorité, et vous verrez que le système du volontariat n'aura pas fait faillite. Mon

honorable collègue le représentant des Mille Isles (M. David) me fait remarquer qu'au témoignage de l'honorable M. Blondin, lequel cependant n'avait consacré que quelques semaines à son entreprise, il serait possible, avec une organisation convenable, de recruter dans la province de Québec des soldats en masse. Malheureusement il ne fut pas permis au colonel Blondin de réaliser son projet, l'on cessa de faire des recrues. Et maintenant, voici que l'on vient nous parler de la faillite du volontariat. Après avoir abandonné ce système, on prétend qu'il ne donne pas les résultats qu'on en avait attendus. Evidemment le volontariat a fait faillite: comment, dans les circonstances, en aurait-il pu être autrement?

Au lieu de nous soumettre pareil projet, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenté de s'entendre avec le chef de l'opposition? Il avait toutes les raisons au monde de croire que celui-ci ne lui refuserait pas son concours. Depuis le jour même de la déclaration de guerre, sir Wilfrid Laurier et les chefs libéraux ont assez nettement, je crois, marqué leur sentiment quant à la participation du Canada au grand conflit. Je défie qui que ce soit, dans cette enceinte ou hors de cette enceinte, de nommer un seul libéral de marque, soit dans la province de Québec, soit dans toute autre province, qui ne se soit pas prononcé en faveur d'une participation la plus étendue possible. Je n'en connais pas pour ma part et je serais l'homme le plus surpris du monde qu'on en pût citer un seul. Dès lors, le premier ministre n'aurait-il pas dû aller demander au chef de l'opposition de l'aider? N'aurait-il pas dû solliciter son concours? Pourquoi ne lui a-t-il pas offert dans l'entreprise, en même temps qu'une part de responsabilité, une part, je ne dis pas de gloire, mais de satisfaction—de satisfaction du devoir accompli? Est-il un seul d'entre nous qui puisse douter, un seul instant, que sir Wilfrid Laurier eût accepté de tout cœur une telle offre, qu'il n'eût pas demandé mieux que d'aider de toutes ses forces le Gouvernement dans la poursuite de notre effort militaire?

Pas n'était pour cela besoin d'offrir à sir Wilfrid Laurier un portefeuille, pas n'était besoin d'un ministère de coalition. Sir Wilfrid Laurier n'avait pas besoin de situation officielle pour faire son devoir. Il n'avait pas de situation officielle au début de la guerre, il n'a eu rien à faire officiellement quant à la guerre, et je crois qu'on l'insulterait à supposer qu'il aurait été disposé à donner un plus grand effort lui eût-on offert une telle situation. Sans aucun

doute fut-ce là la raison qui, à juste titre, le détermina à rejeter une offre de cette nature. Je répète que si le ministère avait recherché de l'aide et des concours en dehors du cercle de ses partisans, nous n'aurions pas à nous préoccuper aujourd'hui de conscription,—même "sélective".

L'impuissance du ministère à éviter la crise qui menace aujourd'hui l'existence de la Confédération, est en grande partie attribuable au fait que nos dirigeants ont voulu égoïstement monopoliser la conduite de la guerre, y refuser toute part aux chefs d'une moitié de la nation. Je suppose que ce fait lui-même est en étroite harmonie avec la conception tory de l'autorité, laquelle à certains égards me paraît se rapprocher assez de la conception que se fait de l'autorité le kaiser lui-même: évidemment, aux yeux des tories, il n'y a que les tories qui soient capables de gouverner, il n'y a que les tories qui aient reçu le "don" du gouvernement, les tories sont, à leur façon, un peu comme l'empereur allemand; ils ont été, de par un décret céleste, préposés de toute éternité au gouvernement des peuples. S'il en est autrement, pourquoi n'ont-ils pas demandé aux libéraux de prendre part à la conduite de cette guerre? Pourquoi...—à moins encore qu'ils n'aient voulu se réserver, dans la grande entreprise où le pays est aujourd'hui engagé, tous les honneurs, toutes les auréoles? Que le premier ministre renonce à son projet de loi; qu'il aille—sans offre d'un ministère de coalition, ni rien de la sorte—demander à sir Wilfrid Laurier l'appui des libéraux; qu'il mette fin, s'il est en son pouvoir, au flot de vitupérations qui se déverse chaque jour sur un tiers de la nation; qu'il mette sir Wilfrid Laurier et ses amis en situation de pouvoir promettre aux Canadiens français le redressement de leurs griefs, et demain, j'en suis sûr, on ne s'enrôlera pas moins dans Québec que dans toute autre partie du pays. Ainsi arriverait-on à de meilleurs résultats que par ce système de conscription, dont le ministère est seul à vouloir et dont le plus clair effet sera d'aggraver encore la dissension entre les races. A moins que l'on n'en vienne là, impossible d'espérer conserver chez nous ce minimum d'unité nationale sans lequel ce pays ne saurait éviter les pires désastres.

Quant aux motifs qui poussent le ministère à vouloir nous imposer à toute force cette loi, on est réduit aux conjectures. Espérerait-il par là échapper au sort qui l'attend à la prochaine élection? Si oui, m'est avis qu'il fait un mauvais calcul. Est-ce bien là son idée, je n'en sais rien. Je pose seulement la question, ne pouvant cependant

me tenir de remarquer qu'elle est de celles qui s'imposent dans les circonstances et que l'esprit ne saurait pour ainsi dire écarter.

Je proposerais, quant à moi, que l'on augmente, s'il est nécessaire, la solde du soldat. Au fait, pourquoi—c'est ce que je me suis souvent dit et que je me répète de plus en plus—pourquoi rétribuons-nous moins généreusement l'homme qui se bat pour nous dans les tranchées de France ou de Belgique que celui qui "fait" les récoltes au pays? Je n'ai jamais pu apercevoir, pour ma part, pourquoi le soldat ne toucherait pas un salaire équivalent—tout au moins—au salaire moyen du journalier? Pourquoi, si nous voulons assurer l'accroissement du recrutement volontaire, ne pas augmenter la solde? Pourquoi ne pas forcer nos riches à combler la différence entre ce que touche aujourd'hui le soldat canadien et ce qu'il devrait toucher? Nos riches n'ont donné dans cette guerre, jusqu'ici, qu'un médiocre effort. Pourquoi ne pas faire rendre gorge aux profiteurs de la guerre, pourquoi ne pas les forcer à verser au profit des veuves et des orphelins de la guerre, comme au profit des soldats invalides, une partie des bénéfices qu'ils ont réalisés? Ceux d'entre nous se tromperaient grandement, honorables messieurs, qui seraient portés à ne pas se rendre compte de l'intense indignation causée à travers le pays par certaines révélations récentes. Est-il un seul Canadien, par exemple, qui n'ait été scandalisé, au delà de toute expression, d'apprendre qu'une seule maison de commerce avait réalisé sur le bacon fourni à l'Angleterre un bénéfice de cinq millions?

Il est une chose que je désire dire ce soir; je la dis après pleine et mûre réflexion, avec toute la délibération dont je suis capable. Bien avant la question de conscription ou l'enrôlement volontaire, et bien au-dessus de cette question, je mets quant à moi l'unité nationale. Bien plus important est-il à mes yeux de fonder cette chose essentielle et d'en assurer la permanence que d'envoyer en Europe quelques millions de soldats de plus. La guerre actuelle prendra fin quelque jour; elle prendra fin bientôt, nous l'espérons; elle prendra fin, nous l'espérons également—ou plutôt nous le savons,—dans le triomphe de la justice et de la liberté. Cette guerre finie, le Canada, plus que jamais, aura besoin de cette chose qui lui a toujours manqué jusqu'ici: l'unité nationale. L'effort des Pères de la Confédération dans ce sens n'a eu jusqu'ici qu'un médiocre succès, et, j'ai le regret de le dire, nous avons même perdu complètement, en ces dernières années, le peu que nous avons

jamais connu de ce sentiment. Un abîme existe aujourd'hui, entre les deux grandes races de ce pays, dont peu de gens savent l'étendue. Plus d'un avertissement, à ce sujet, s'est fait entendre. Malheureusement on les a ignorés, et il en est résulté un état de choses dont l'on rejette, aujourd'hui, la responsabilité sur la province de Québec.

Il existe en la matière une regrettable confusion de cause à effet. Je tiens à déclarer ici—sans nulle crainte de contradiction—que si la province de Québec s'oppose à la conscription, ce n'est pas tant pour la conscription en elle-même que pour le fait que celle-ci viserait manifestement la province de Québec. Cette question fournit tout simplement l'occasion aux Canadiens français d'exprimer le ressentiment qui s'est accumulé chez eux depuis de longues années et qui va croissant de jour en jour. Les manifestations auxquelles on assiste dans la province de Québec contre la conscription ne sont au fond que des manifestations contre les calomnies et les persécutions dont nous avons été les victimes jusqu'ici. Elles ne marquent rien d'autre qu'une protestation contre les persécutions infligées à deux millions de citoyens canadiens, descendants des héros qui découvrirent et colonisèrent ce pays. Je prétends que si l'on eût réglé—comme on l'aurait dû—ces questions il y a plusieurs années, si le ministère eût pris la responsabilité qu'il aurait dû prendre, il n'y aurait aujourd'hui, dans la province de Québec, que peu d'opposition à la conscription.

Une VOIX: Non.

L'honorable M. BELCOURT: J'oserais prier mon honorable collègue d'aller se renseigner sur les lieux, à ce sujet. Le malheur, dès qu'il s'agit de mes honorables collègues de l'Ontario, c'est qu'autant vaut ne leur rien dire de ces choses. Autant vaut ne pas leur faire entendre les avertissements que j'ai cru devoir proférer en différentes occasions dans cette enceinte et hors de cette enceinte: lis n'en tiennent pas compte, ils ne les écoutent pas. Que mon honorable collègue se rende dans la province de Québec: il aura tôt fait d'y découvrir que l'opposition qui, à coup sûr, y existe à l'égard de la conscription, est due surtout à l'animosité, à l'irritation provenant des persécutions que les Canadiens français ont eu jusqu'ici à subir.

N'est-il pas digne de remarque et, je dois le dire, encore plus digne de regret, qu'après avoir parlé tour à tour des questions de transport, du commerce d'après-guerre, des

relations entre capitalistes et ouvriers, des soldats retour du front, etc., etc., nos honorables collègues aient cru devoir tous éviter celui précisément de tous les sujets qui est le plus important, le plus urgent, le plus vital, le plus essentiel à l'existence même de la Confédération? Nous débattons des questions de dollars et de cents, et alors tout va très bien. S'agit-il par exemple d'étudier l'âme canadienne, de procéder à un examen de conscience national, tout le monde se tait, ou bien, si quelqu'un prend la parole, il s'expose à se faire pour cela traiter d'agitateur, de démagogue, enfin, de je ne sais quoi!... Allons-nous décidément continuer à nous repaître de telles illusions? Allons-nous continuer à mener cette conduite d'autruche en face de l'orage? Allons-nous laisser les deux races aller chacune de son côté tant que la situation ne sera pas absolument désespérée? Voudriez-vous que le Canada présentât bientôt le même spectacle que l'Irlande au cours des trois ou quatre derniers siècles de son histoire? Je sais ici ce dont je parle. Non, je ne me trompe pas et je vous le répète: nous ne sommes guère éloignés aujourd'hui de la situation où se trouve l'Irlande. Cependant nul n'y veut réfléchir.

Demain, les journaux de Toronto me reprocheront d'avoir osé traiter ce sujet en pareille circonstance. Je n'en dois pas moins d'abord à mes compatriotes, à mes concitoyens de langue anglaise, à mon pays et à son avenir, de tenir le langage que je tiens en ce moment. C'est le temps ou jamais, me semble-t-il, de penser clairement, de parler nettement; aussi me proposé-je, autant que je le puisse faire en anglais, de me faire entendre à ce sujet sans nulle ambiguïté. Toute idée de dénigrement, de reproche, de blâme est loin de mon esprit. Je ne veux qu'accomplir mon devoir de Canadien fidèle, attaché aux institutions britanniques, envers ceux de ses concitoyens au milieu de qui il a passé à peu près toute sa vie.

Me sera-t-il permis de rappeler un autre fait qui m'est personnel? J'ai eu pour compagnons, depuis plus de 30 ans, des amis de langue anglaise; j'ai beaucoup vécu dans leur monde, je me suis beaucoup occupé de leurs sociétés et œuvres philanthropiques littéraires et sociales, de leurs clubs, de leurs sports. J'ai travaillé de mon mieux à assurer le succès de leurs institutions scientifiques, on m'a toujours trouvé chez eux et avec eux partout où je pouvais être utile. J'ai versé de ma bourse, au profit

de leurs œuvres, tout ce que mes moyens me permettaient, et s'il est quelqu'un qui ait le droit de parler en la matière,—s'il est quelqu'un qui n'ait jamais proféré à l'égard de ses amis anglais une parole dure ou cruelle,—c'est bien moi, je pense. J'espère que l'on ne me taxera pas de fatuité si j'ajoute que je crois représenter, tous particulièrement et d'aussi près que possible, l'idéal de Canadien qu'avaient rêvé les Pères de la confédération.

L'honorable M. BLAIN: Mon honorable collègue me permettra-t-il de lui poser une question?

L'honorable M. BELCOURT: Assurément.

L'honorable M. BLAIN: L'honorable sénateur voudrait-il nous dire quels sont ses griefs contre la province d'Ontario?

L'honorable M. BELCOURT: J'en citerai que quelques-uns. Je ne puis les mentionner tous. L'un d'eux est la pratique pernicieuse et abominable—et depuis longtemps en vogue en Canada—de servir les intérêts de parti en excitant les préjugés de race et de religion.

L'honorable M. BLAIN: Par qui ces préjugés sont-ils excités?

L'honorable M. BELCOURT: Par le parti conservateur d'Ontario. Mon honorable ami sait aussi bien que moi que depuis une trentaine d'années, au moins, pas une seule élection n'a été faite dans la province d'Ontario, sans que le parti conservateur ait eu recours à des appels plus ou moins déguisés aux préjugés et aux passions de religion et de race. J'ai en ma possession des pamphlets qui remontent à l'année 1886, ou 1887, et dans lesquels le clergé catholique d'Ontario est représenté de la manière la plus insultante. On y lit ces mots: "Pas de papisme! pas de français!"—"No popery! no French!"—Tel était le cri lancé dans la première campagne électorale à laquelle je pris part dans l'Ontario, et la même chose a été constamment répétée depuis.

Il n'est même pas nécessaire qu'une campagne électorale ait lieu pour être témoin de ces manifestations hostiles. Nous savons tous que, le 12 juillet de chaque année, ici, dans la cité même d'Ottawa, et dans le district environnant aussi bien que dans le reste de la province le sujet principal discuté à toutes les assemblées se résume en ces deux mots: "Pas de papisme, pas de français!". Mon honorable ami (l'honorable M. Blain) le sait aussi bien que moi. Il connaît l'agitation qui a été faite pour abolir les écoles séparées; il connaît l'attitude

prise par M. Craig et M. Dalton McCarthy à l'égard de la langue de mes compatriotes franco-canadiens. Il sait que le parti conservateur d'Ontario n'a jamais manqué, pour arriver au pouvoir, de recourir à des appels comme ceux auxquels je viens de faire allusion.

L'honorable M. BLAIN: C'est plus que ce qui peut être supporté par un citoyen d'Ontario que d'entendre, tous les jours, faire ainsi, dans le Parlement même, de l'agitation comme celle qui est maintenant faite...

Des VOIX: A l'ordre, à l'ordre.

L'honorable M. BELCOURT: Si mon honorable ami veut faire un discours, je reprendrai mon siège.

L'honorable M. BLAIN: Je citerai un exemple à l'appui de ce que je dis si mon honorable ami y tient.

Des VOIX: A l'ordre.

L'honorable M. BELCOURT: Ces appels ne furent jamais faits plus impudemment, ni plus ouvertement que durant les dernières années. On les entend encore, ou on les lit tous les jours dans la presse de l'Ontario, et, cependant, mon honorable ami me paraît surpris; il veut nous faire croire qu'il n'en connaît rien, ou qu'il n'en a jamais entendu parler. N'a-t-il jamais lu l'"Orange Sentinel"; ou n'a-t-il jamais lu le "Toronto News" qui, pendant des mois et des années, n'ont cessé de publier un "programme national" selon leurs vues. Et quel est le premier article de ce programme? Le voici: "Une seule langue pour tous le Canada"! Je présume que mon honorable ami ne lit pas les journaux que je viens de mentionner, ou qu'il ne lit pas, non plus, le "Kingston Standard", ou les journaux d'Hamilton, et d'autres. Je pourrais l'occuper, ici, pendant des mois, à lire des extraits de ces journaux, conçus dans le sens que je viens d'indiquer.

L'honorable M. BLAIN: Le programme que vous venez de mentionner ne peut avoir d'autre but que de faire de l'agitation.

L'honorable M. BELCOURT: J'ignore ce que mon honorable ami veut dire par le mot agitation. S'il veut dire que le programme que j'ai mentionné a pour but d'exciter les préjugés et de les exploiter, je partagerai son avis. Nous sommes habitués à cette tactique. Nous n'avons jamais vu autre chose dans l'Ontario. Ces préjugés se manifestent même dans nos rues.

J'ai été, pendant douze ans, l'un des membres de la Chambre des communes, pour la capitale et, à différentes reprises, des

hommes—non les plus humbles du peuple, mais des hommes éminents, des marchands de la rue Sparks en autres—m'ont dit: "Quoi! voter pour vous! Que Dieu m'en préserve, je ne saurais voter pour un Franco-canadien".

Or, croyez-vous qu'une race forte et fière comme l'est la mienne, doit supporter continuellement, sans rien dire, cette antipathie révoltante et ces manifestations fréquentes. Croyez-vous qu'en présence de cette antipathie, les Franco-canadiens ne doivent manifester aucun ressentiment? Cette antipathie peut irriter un Franco-canadien; ce dernier peut y répondre par des paroles qu'il devra regretter, et vous seriez, vous aussi, irrités dans le même cas; mais le Franco-canadien, vu la position particulière qu'il occupe, souffre probablement plus que vous ne souffririez, vous-mêmes.

N'est-il pas temps de faire cesser cet état de choses et de traiter les Franco-canadiens comme des égaux et non comme des parias?

L'honorable M. SPROULE: Puis-je poser à mon honorable ami une question? Mon honorable ami a-t-il dit qu'il ne s'est pas fait une seule élection dans Ontario, durant les quarante dernières années. . .

L'honorable M. BELCOURT: J'ai dit trente années.

L'honorable M. SPROULE: J'ai pris part à toutes les élections locales et fédérales, durant les trente-huit dernières années, et, durant cette période, je n'ai jamais entendu discuter sur aucune plate-forme les questions de race et de religion.

L'honorable M. BELCOURT: D'ici à une dizaine de jours, je pourrai passer à mon honorable ami les pamphlets et journaux auxquels j'ai fait allusion.

L'honorable M. SPROULE: J'ai compris que mon honorable ami parlait de discussions qui ont eu lieu sur certaines plates-formes.

Des VOIX: A l'ordre.

L'honorable M. BELCOURT: Mon honorable ami veut-il faire un autre discours? Si telle est son intention, je m'y oppose.

L'honorable M. SPROULE: Je n'ai pas l'intention de faire un discours.

L'honorable M. BELCOURT: Pour ce qui concerne le présent bill, est-il étonnant qu'il soulève de l'opposition? Est-il étonnant que la province de Québec ne soit pas disposée à l'accepter, vu la manière dont elle a été traitée dans la Chambre des communes lors de la présentation de ce bill, et aussi dans le Sénat par mon honorable ami

(l'honorable sir James Lougheed). Je regrette d'avoir à commenter comme je vais le faire un certain passage du discours prononcé dans cette circonstance par mon honorable ami, parce que personne n'estime et ne respecte plus que moi l'honorable ministre dirigeant, et depuis que je siège dans le Sénat, j'ai toujours eu pour lui les plus grands égards. J'avoue, messieurs les sénateurs, que je ne me suis pas encore remis de la surprise que j'ai éprouvée en écoutant certaines paroles prononcées par cet honorable ministre en déposant devant le Sénat le bill que nous discutons présentement. Qu'il me soit permis de citer ces paroles. Je ne suis aucunement mû par la colère; ni ai-je l'intention d'être blessant, ou désagréable; ni ne suis-je disposé à faire le moindre reproche; mais mon but est simplement d'exposer les conditions dans lesquelles se trouve actuellement le pays et les antipathies qu'il faudrait vaincre pour faire accepter le présent bill. En proposant ce bill mon honorable ami, le ministre dirigeant, a dit, entre autres choses:

Nous proposer un "referendum"—une consultation populaire—dans les circonstances actuelles, c'est faire violence à l'instinct naturel que l'on a de se défendre. Prétendre que le Gouvernement devrait demander à tous les poltrons de ce pays, à tous les pacifistes, à tous les lâcheurs, à tous les réfractaires, à tous ceux qui veulent se soustraire à l'obligation de défendre le pays, à tous les lâches qui craignent de faire face à l'ennemi, à tous les socialistes qui prêchent la déloyauté, à tous les étrangers qui demandent la protection de notre pays aux dépens de la vie de nos soldats qui se battent pour lui; prétendre que le Gouvernement demandera un verdict à des milliers d'hommes qui affichent sur les toits leur déloyauté, ce serait faire de la comédie burlesque au milieu de la plus terrible tragédie à laquelle le monde éprouvant ait jamais assisté.

Un autre passage du discours que je cite présentement, et qui m'a également surpris et peiné, est celui-ci:

Constater qu'il existe une race d'hommes insoucieux, qui n'ont point d'amour pour leur pays, ni cet esprit d'abnégation sous l'empire duquel le vrai patriote est prêt à sacrifier sa vie sur l'autel de sa patrie; constater, dans les circonstances actuelles, pendant une guerre qui menace les meilleurs intérêts de la civilisation, qu'il y a des hommes indifférents à ce que l'ennemi supprime la liberté dont ils jouissent sous la protection de leur pays, est bien de nature à ébranler la confiance que nous avons dans la nature humaine.

Or, honorables messieurs, quels sont ces hommes qui demandent ce "referendum"? Ce sont en grande partie ceux qui habitent la province de Québec. A quelle race d'hommes mon honorable ami fait-il allusion en nous parlant de la race de lâcheurs, de poltrons, de lâches, de déloyaux? Mon honorable ami a-t-il oublié, en se ser-

vant de ces expressions, que les hommes qu'il a qualifiés ainsi sont les pères ou les frères de ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang et qui sont morts à Courcellette? Je tiens à rappeler à mon honorable ami qu'à Courcellette, sur 21 officiers du 22^e régiment qui prit part au combat, 16 moururent sur le champ de bataille, ou succombèrent à leurs blessures après ce combat. Mon honorable ami ignore-t-il, en se servant d'un langage comme celui que je viens de citer, que la race qu'il avilit, aujourd'hui, en la livrant au mépris de tout le pays, est cette même race à laquelle appartiennent les héros que je viens de mentionner? Qu'est-ce que diront les pères et les mères de ces héros quand ils liront—si jamais ils les lisent—les remarques de mon honorable ami? Qu'est-ce que pensera toute cette race de l'appréciation qu'elle inspire à mon honorable ami, malgré les sacrifices faits par les héros auxquels je viens de faire allusion? Mon honorable ami croit-il, en parlant comme il le fait, faciliter la tâche de ceux qui, comme moi-même, ont participé ouvertement à tous les efforts faits par le pays pour aider nos alliés dans la présente guerre? Croit-il que son langage encouragera d'honorables sénateurs qui siègent à côté de lui, comme son voisin, l'honorable sénateur de Montarville (l'hon. M. Beaubien), ainsi que d'autres, à voter pour l'amendement qui est maintenant proposé? Croit-il que son langage les aidera à convaincre le peuple de la province de Québec qu'il doit accepter la présente loi de conscription et continuer de participer à la présente guerre? Ce langage dont se sert mon honorable ami est-il un genre d'argument propre à convaincre et à convertir un peuple? On a dit et répété dans cette honorable Chambre, durant le présent débat, que le bill qui est maintenant proposé était une loi assimilable à une loi pénale et tout spécialement dirigé contre la Province de Québec. Je ne veux pas dire qu'il en est ainsi; mais s'il y a quelque chose de nature à le faire croire, ce sont des paroles comme celles prononcées par le premier ministre, dans l'autre Chambre, et celles prononcées par mon honorable ami, ici. Si le présent bill de conscription n'est pas une mesure pénale, et ne vise pas surtout la Province de Québec, pourquoi s'est-on servi d'expressions comme celles que j'ai citées et qui s'adressent à la province de Québec? Je ne soutiens pas que le présent bill soit une mesure pénale; mais ceux qui le prétendent ne sauraient trouver un plus fort argument que les paroles mêmes de mon honorable ami. Je connais trop bien,

cependant, mon honorable ami, son bon cœur, son calme, son esprit loyal et judicieux pour qu'il me soit permis d'avoir le moindre doute que, quand il réfléchira sur l'interprétation dont ses paroles sont susceptibles, il ne regrette de les avoir prononcées.

Malheureusement, comme bien d'autres choses que l'on se permet de dire sans réflexion, ces choses, bien qu'elles soient quelquefois oubliées, peuvent aussi rester gravées dans la mémoire, et cette empreinte du mal est ineffaçable.

Le peuple de la province de Québec est maltraité de cette manière et de plusieurs autres façons, depuis des années. Vous avez perdu son estime. Vous avez voulu lui faire croire que, pourvu qu'il reste enfermé dans les limites de sa province, où il se trouve en majorité, il peut user de sa pleine liberté d'action; mais que, s'il s'aventure, par exemple, à traverser la rivière Ottawa—qui est la ligne frontière—il n'est plus libre de parler sa langue française, ou de l'enseigner à ses enfants; qu'il peut user de ce privilège sur le côté nord de la rivière; mais que, s'il traverse sur le côté sud, il ne peut plus faire enseigner la langue française, à moins qu'il n'encoure le risque de payer une amende de \$500, ou de se faire emprisonner.

Ce sont là des faits, honorables messieurs, que connaît la majorité du peuple de la province de Québec, et la conséquence de ces faits se manifeste, aujourd'hui, dans cette province. Ce sont des griefs qui—je le dis des plus sincèrement—ont besoin d'être redressés si nous voulons que le peuple du Canada forme une nation unie et prospère.

Ai-je tort ou raison en exposant ces faits, et puis-je, maintenant, empiéter davantage sur le temps de cette honorable Chambre pour vous donner une preuve écrite non par moi, ni par aucun autre Franco-canadien; mais par un homme d'origine anglaise, qui connaît à fond le peuple franco-canadien; qui a étudié la question à laquelle je touche présentement. Cet anglais a écrit une lettre qui a paru dans le "Montreal Daily Herald" du 3 juillet de la présente année. Elle est signée par M. E. Harper Wade. C'est un homme intelligent, un gradué de l'une des universités anglaises, et il a vécu au Canada pendant plusieurs années. Il connaît bien la province de Québec, où il demeure, et le peuple de cette province. Voici ce qu'il dit:

Monsieur le directeur du "Herald":

Monsieur,—J'ai souvent dit et répété—et mon assertion a été corroborée par des faits—que ce sont les troubles causés par la question bi-

lingue, dans l'Ontario, qui ont empêché les Franco-canadiens de la province de Québec de n'enrôler autant de volontaires que les autres provinces, et la confirmation de cette assertion nous vient maintenant de diverses sources, dont l'une d'elles n'est rien moins que le lieutenant-colonel Arthurs, qui a parlé sur ce sujet, jeudi, dans la Chambre des communes.

Cette abstention ne doit pas être attribuée à une passion outrée ou à des motifs appuyés sur des raisonnements irréfléchis; mais elle doit l'être à un sentiment tout à fait naturel, qui l'emporte sur toute autre considération. Ce sentiment s'est manifesté dans tout être humain depuis le premier homme. Dans la race franco-canadienne, le sentiment qui a le plus d'empire sur elle est son attachement à sa propre langue. Si vous persistez à priver un homme de ce à quoi il tient le plus, ou du bien le plus cher qu'il possède; puis, si vous demandez son assistance pour combattre un ennemi commun; si, en lui faisant cette demande, vous l'insultez en lui disant qu'il fera mieux de se joindre à vous immédiatement que d'attendre qu'il soit lui-même attaqué; si, lorsque vous trouvez que sa réponse n'est pas satisfaisante, vous le traitez de lâcheur et de lâche...

Ces derniers mots sont bien ceux dont s'est servi mon honorable ami...

...et, finalement, si vous lui dites que vous le ferez enrôler, et le forcerez d'aller se battre sur le front, qu'il le veuille ou non, vous devez avoir une foi bien naïve si vous espérez obtenir ainsi de bons résultats.

Ce sont bien les expressions mêmes dont je me suis servi, et mon honorable ami, l'honorable sénateur de Peel (l'honorable M. Blain), peut les méditer.

La lettre que je cite continue comme suit:

Cependant, c'est précisément ce qu'Ontario a fait. Tous les amis de sa population de langue anglaise—et j'en suis un avec raison—regrettent des plus profondément que le Gouvernement de cette province ait jugé à propos de restreindre l'enseignement du français dans les écoles séparées et catholiques romaines d'Ontario avant qu'il ait été question d'encourager, ou, au moins, de ne pas entraver le recrutement des Franco-canadiens. L'axiome: "Justice égale pour tous a son application ici. Il faut donc dire que les vies, les épouses et les enfants des hommes qui se battent sur le front pour nous protéger contre un infernal ennemi, ont moins d'importance, dans l'opinion du gouvernement d'Ontario, que la question de faire restreindre, entraver et supprimer même, si la chose est possible, l'enseignement du français dans l'Ontario, comme l'perse l'a été en Irlande; mais ni le gallois, ni le gaélique ne l'ont été dans la Grande-Bretagne, parce que l'Angleterre a su profiter de l'expérience faite en Irlande.

Le général Smuts, dans un discours qui a eu un certain retentissement en Europe et dans les autres parties du monde civilisé, a prononcé ces paroles élogieuses à l'adresse de l'Angleterre: "Même ces nations que vous avez combattues, doivent reconnaître que leur propre langue est aussi protégée et assurée sous le drapeau anglais que le sont les enfants de vos propres foyers et de votre propre sang".

Le "New Witness", publié à Londres (Angleterre), et rédigé par l'écrivain bien connu, O. K. Chesterton, disait le 24 mai dernier: "Dans l'Ontario, c'est maintenant un crime que

d'enseigner le français dans les écoles françaises aux jeunes garçons et filles de parents franco-canadiens. L'amende imposée est de \$500, ou six mois d'emprisonnement". Si la chose était possible de contredire cette assertion, je le ferais très volontiers dans l'intérêt même du Canada. Mais puis-je le faire véritablement? L'on m'assure qu'un professeur de français a été condamné à \$500 d'amende pour cette infraction à la loi scolaire d'Ontario, et qu'il a pu échapper à l'emprisonnement grâce à des amis qui ont payé cette amende.

Pourquoi ne pas adopter la pratique anglaise, ou la politique du gouvernement britannique? Le gouvernement du Royaume-Uni considère les langues de tous les peuples de pays devenus parties intégrantes de l'empire britannique comme un dépôt sacré. Si cette politique n'avait pas été adoptée, et si l'Angleterre avait traité les Boers, par exemple, comme Ontario a traité son quart de million de Franco-canadiens, elle ne posséderait plus, aujourd'hui, sa colonie Sud-africaine. Cependant, l'anglicisation du Sud-africain était la politique dominante par quelques "Big-Englanders".

Or, si dans la colonie du Sud-africain l'idiome hollandais était traité comme l'est la langue française au Canada, combien de temps, je vous le demande, la paix et l'unité dans cette colonie dureraient-elles? Combien de temps l'union Sud-africaine elle-même durerait-elle si l'on essayait de proscrire la langue hollandaise?

Mais je continue de citer la lettre dont j'ai commencé la lecture. L'auteur ajoute:

Pourquoi américaniser nos institutions? Cette idée d'établir une seule langue est importée des Etats-Unis, et non d'Angleterre. Cette idée est bonne si vous voulez l'appliquer aux immigrants du continent européen; mais, nous, Canadiens, ne devons jamais oublier que ce sont les Franco-canadiens qui ont conservé le Canada à l'Angleterre lors de la guerre de l'indépendance. Bien que l'Angleterre se soit montrée prête à faire tout son possible pour nous protéger, la province de Québec n'aurait jamais voulu consentir à faire partie de la Confédération canadienne, si elle avait prévu comme possible l'attitude prise par l'Ontario et le Manitoba à l'égard de la langue française.

Et Bourassa et Lavergne ne pourraient, aujourd'hui, obtenir aucun adhérent...

Je prie mon honorable ami de bien vouloir peser ces mots provenant d'un Anglo-canadien, natif d'Angleterre—un homme qui connaît parfaitement la province de Québec et les Franco-canadiens. Il vous dit:

Bourassa et Lavergne ne pourraient obtenir aucun adhérent si la question bilingue dans les écoles n'existait pas.

Je puis ajouter ceci à ce que je viens de citer: le Canadien français est d'avis que la dimension de ses églises; le respect qu'il a pour ses prêtres; ses prétendues idées arriérées; sa prétendue inhabileté à faire de l'argent—et toutes ces choses ont été souvent répétées, cet après-midi même,—enfin, ses habitudes—pourvu qu'il soit soumis aux lois—ce sont autant de choses qui ne con-

cernent que lui seul et que les sarcasmes et les insultes ne peuvent atteindre; mais il y a certaines injures qu'il ne peut entendre dire sans éprouver un certain choc. Comme exemple je rappellerai ce qui a été dit, il n'y a pas encore longtemps, dans le Parlement: que ses prêtres sont simplement des parasites et qu'ils devraient être déportés; qu'il est dangereux de maintenir l'arsenal à Québec, vu que l'on ne peut compter sur la loyauté du Franco-canadien. Celui-ci ne peut souffrir silencieusement les mensonges et calomnies constamment et systématiquement répandus dans le pays contre sa race, contre sa religion, et cela par des discours, ou dans les conversations privées, ou par la voie des journaux. Je veux parler avec la plus grande franchise. Le Franco-canadien ne veut pas, et il ne voudra jamais renoncer à sa langue, et il n'est pas prêt à donner son adhésion au premier article du programme politique adopté par l'Ontario et ailleurs, et qui veut qu'il n'y ait qu'une seule langue dans tout le Canada pour tous les Canadiens. Le Franco-canadien n'est pas prêt, non plus, à accepter avec complaisance cette prétention qu'il y a, au Canada, une race supérieure et une race inférieure; qu'il n'est qu'une espèce de paria, et qu'il doit être traité à peu près comme le sauvage, c'est-à-dire, à l'écart dans sa réserve où il est en majorité—c'est-à-dire, dans la province de Québec; que, s'il s'aventure à s'établir ailleurs, en Canada, dans des régions que ses ancêtres ont découvertes et colonisées, il doit changer sa mentalité, sa langue; oublier ses traditions—autant de choses qui lui sont plus chères que la vie. Il ne veut pas être placé sur le même pied que cette lie du peuple qui nous vient de la Sicile, de l'Autriche et d'autres parties du continent européen. Il considère comme une injure le fait que ces immigrants lui soient préférés partout, en dehors de la province de Québec. Il ne veut pas perdre son caractère français; il tient à garder et chérir le souvenir de son origine; il veut conserver sa langue pour laquelle il a dû souvent lutter et pour laquelle il lutte particulièrement, aujourd'hui. Bien qu'il reconnaisse très volontiers et admire les qualités de l'Anglo-saxon, il sait, d'un autre côté, que ses propres vertus et qualités ne sont pas moins admirables. Il croit qu'il est un patriote tout aussi bon, tout aussi intelligent, tout aussi bien élevé, tout aussi moral et loyal que son voisin Anglo-saxon, bien qu'il le fasse paraître avec moins de jactance que ce dernier. En tout temps et en tout lieu, il est bien prêt à reconnaître que l'Anglo-saxon est un faiseur d'argent beaucoup plus habile qu'il ne l'est

lui-même; mais ses notions économiques limitent ses appétits de manière à lui procurer un bonheur peut-être plus parfait que celui dont jouissent la plupart de ses concitoyens de langue anglaise. Il est fier d'être un sujet britannique; mais il est encore plus fier d'être un Canadien, et si jamais il avait à faire un choix entre les deux, il n'hésiterait pas. Il est également fier du sang français qui coule dans ses veines; mais il ne voudrait pas, pendant un seul instant, songer à échanger son titre de citoyen britannique contre celui de citoyen de la république française. Il aime et admire la France; mais il aime et admire encore plus la langue que la France lui a léguée,—cette langue avec laquelle la France a constamment répandu dans le monde entier, ses idées progressives, ses sciences, ses arts, ses notions de l'honneur, et aussi avec laquelle la France a toujours éloquentement et avec persistance soutenu la cause de la civilisation, du progrès et de la liberté.

L'amour qu'a le Franco-canadien pour la langue française est justifié moins par le fait qu'elle est la langue de la France que par les incomparables services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore à la civilisation. La tentative faite pour la bannir de certaines parties du continent américain—qui furent découvertes et colonisées par ses ancêtres; la résolution prise de punir par une forte amende, ou l'emprisonnement, ceux qui l'enseignent dans les écoles, ou même qui l'emploient pour expliquer aux enfants leurs devoirs religieux, constituent un régime qui vaut guère mieux que les atrocités commises par cette Allemagne devenue, dans la présente guerre, l'exécration du genre humain.

Le Franco-canadien a eu amplement l'occasion d'apprécier les méthodes, la pensée et les habitudes de son concitoyen de langue anglaise; de comparer celles-ci avec les siennes, et il préfère rester avec ce qu'il possède.

Serait-il parfois aveugle ou obtus, il préférera son état. Entendrait-il qualifier son savoir d'heureuse ignorance, il persistera toujours à préférer sa frugalité, son respect pour la loi et l'ordre; son ambition modérée pour acquérir les richesses et les honneurs de ce monde; sa manière simple et aisée de vivre; ses nombreux enfants, et enfin, le sol canadien. Ce sol, il le préfère à tout autre sol, et il lui suffit pour être un citoyen parfaitement loyal à notre drapeau commun, pour remplir ses devoirs envers ses concitoyens parlant une autre langue, et ayant une autre croyance religieuse que la sienne. Si ses vertus et ses habitudes ne lui suffisent pas dans la lutte pour la survivance du plus apte, il accepte d'avance et stoïquement

les effets de son impuissance; mais il conserve toujours l'espoir que ses efforts et son énergie produiront ultérieurement le rendement désiré. S'il est traité loyalement comme un égal, comme un associé et non pas comme un simple toléré, comme un inférieur, son patriotisme, son dévouement envers son pays, sa loyauté envers les institutions britanniques, et les sacrifices qu'il est prêt à faire pour les défendre ne seront surpassés par tout autre concitoyen d'une autre race.

Le temps est venu d'examiner à fond et franchement la situation des Franco-canadiens au Canada. La laisser traîner indéfiniment ne fera qu'empirer le mal qui existe. Il est plus à propos de s'en occuper maintenant qu'il ne l'est de s'efforcer, aujourd'hui, de préparer les mesures à prendre pour résoudre les problèmes économiques, qui se présenteront après la présente guerre.

Les Franco-canadiens sont quelquefois accusés de provincialisme et de chauvinisme. On dit que leur vue ne s'étend pas au delà des limites de leur province. Mais puisqu'on leur dit qu'ils ne peuvent parler, ou apprendre leur langue en dehors de leur province, ou exercer dans une autre province que la leur les droits et privilèges dont ils jouissent chez eux—c'est-à-dire, dans la province de Québec—est-il étonnant qu'ils soient plus attachés à celle-ci qu'au reste du Canada? Traitez-les sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens de langue anglaise, et leur provincialisme cessera d'exister.

Pourquoi ne pas reconnaître franchement que les deux grandes races de notre pays ont leurs qualités et leurs défauts? Pourquoi ce qu'il y a de bon dans l'une n'est-il pas admiré et imité par l'autre? Les bonnes qualités de l'une et l'autre devraient s'échanger entre elles, et chacune d'elles devrait se montrer tolérante à l'égard des défauts de l'autre. Comprendrez-vous mieux l'irritation des Franco-canadiens, si je vous mentionne le fait qu'aujourd'hui, dans la province d'Ontario, l'Allemand, exécré dans tout l'univers, jouit de privilèges que l'on refuse aux Franco-canadiens de cette province?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Cette assertion est tout à fait mal fondée.

L'honorable M. BELCOURT: Il en est ainsi, et je vais vous le prouver. Je m'attendais à cette dénégation de mon honorable ami, et j'ai eu le soin de me mettre en état de prouver mon assertion. J'ai ici la preuve à l'appui de ce que je viens de dire. Je sais que mon honorable ami sera choqué d'entendre ma preuve. Qui ne le serait

pas? Mais ce que je viens de dire est un fait établi. L'un des règlements concernant l'éducation dans la province d'Ontario est le règlement n° 17.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Nous avons entendu souvent parler de ce règlement.

L'honorable M. BELCOURT: Vous l'avez donc oublié?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Non, je ne l'ai pas oublié. Les faits concernant ce règlement sont tout à fait mal représentés par l'honorable sénateur.

L'honorable M. BELCOURT: Mal représentés, dites-vous? Ce que j'ai dit est un fait, et je vais le prouver à mon honorable ami. C'est une affaire importante. Le règlement n° 15—l'un des règlements concernant l'éducation dans la province d'Ontario—se lit comme suit:

Dans les arrondissements scolaires où le français, ou l'allemand, est la langue dominante, la commission scolaire peut faire enseigner aux élèves, dans l'une ou l'autre de ces langues, selon le choix des parents ou tuteurs de ces élèves—comme matières supplémentaires du programme des écoles publiques—la lecture, la grammaire et la composition, et dans tout cas de cette nature, les manuels d'instruction autorisés, en langue française ou allemande, selon le cas, seront employés.

Le règlement 17, adopté depuis, a retranché de cette disposition du règlement 15 ce qui concerne le français, et laisse intact le reste de cette même disposition qui concerne l'allemand, et je défie mon honorable ami (sir Mackenzie Bowell) de prouver le contraire.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Il n'en est pas ainsi.

L'honorable M. BELCOURT: Mon honorable ami peut m'opposer très facilement sa propre dénégation; mais je le défie encore une fois de prouver le contraire de ce que je viens d'exposer. Je parle avec connaissance de cause. Le peuple de la province de Québec est renseigné sur ce point, et pouvez-vous encore être surpris de l'irritation, du profond ressentiment qu'il éprouve en constatant que les Allemands, dans la province de l'Ontario, obtiennent des privilèges que l'on refuse aux Franco-canadiens de cette dernière province? Je tiens aussi à bien faire ressortir cet autre point odieux, que le professeur ou le commissaire franco-canadien est condamné à \$500 d'amende, ou à 6 mois de prison, s'il est trouvé coupable de l'infraction de ne pas se conformer entièrement à ce règlement 17. Les Franco-canadiens d'Ontario ont subi ce règlement arbitraire de-

puis 35 ans. Nos protestations n'ont pas été écoutées, si ce n'est mon honorable et vénérable ami (sir Mackenzie Bowell), qui se lève de son siège pour nous traiter de menteurs. Personne ne veut écouter nos protestations. La seule réponse que nous recevons est une simple dénégation gratuite. Il est inutile de discuter avec des adversaires de ce genre, parce qu'ils semblent sous l'impression que nous sommes incapables de dire la vérité ou de s'en rendre compte eux-mêmes.

Je regrette d'avoir retenu aussi longtemps cette honorable Chambre; mais je me suis spécialement occupé de cette question scolaire d'Ontario; je puis en parler avec une parfaite connaissance de cause et je l'ai exposée délibérément, me sentant appuyé sur des faits incontestables, et j'ai cru qu'il vaut mieux aborder cette question pour constater s'il est possible de produire une impression capable d'amener une meilleure entente que celle qui existe entre les deux principales races du pays. Le seul but de mes efforts est d'essayer d'ouvrir les yeux du peuple d'Ontario sur le véritable état de choses, qui existe dans cette province. Il ne faut plus traiter cette question aussi légèrement qu'on l'a fait dans certains quartiers. Cette question, honorable messieurs, s'impose à votre attention, et le plus tôt vous vous en occuperez sérieusement, le mieux ce sera. Je veux que mes paroles soient aujourd'hui l'équivalent d'un avertissement, d'un solennel appel à votre attention, et non une menace. Je ne doute pas que vous ne désiriez autant que moi voir régner l'union parmi nous, nous vivons et devons tous vivre sous le même drapeau. Nous sommes tous des patriotes et de loyaux concitoyens; mais le fait que la division entre les deux principales races du Canada est plus tranchée que jamais, et s'aggrave de jour en jour, me pousse à demander à la majorité d'Ontario de voir à ce que cette question scolaire soit réglée le plus tôt possible. Le règlement de cette question est, selon moi, d'une importance bien plus vitale que ne le sont ces questions économiques, soulevées, aujourd'hui, et que nous aurons à résoudre après la présente guerre—questions relatives à nos intérêts commerciaux, maritimes et industriels; questions relatives à nos moyens de transport, à l'emploi de nos capitaux; à la main-d'œuvre, etc. A quoi vous servira de discuter, après la guerre, ces diverses questions économiques, si vous avez une guerre de races dans notre pays; si vous laissez s'envenimer de plus en plus la plaie que je signale, aujourd'hui? A quoi sert n'importe quoi, s'il n'est pas pos-

sible de trouver au Canada des hommes publics de langue anglaise disposés à aborder sérieusement la question que je soulève présentement, au lieu de voir accueillir nos assertions avec de simples dénégations gratuites? N'est-il pas possible qu'un appel solennel fait dans cette Chambre ou ailleurs n'induire pas quelques-uns de nos hommes publics de langue anglaise à s'enquérir sérieusement des faits, et à voir de leurs propres yeux si nous, Franco-canadiens, mentons, ou non, ou si nous disons, ou non, la vérité? Quand cette question a été soulevée la première fois en cette Chambre je refusai de la discuter; mais la situation s'est aggravée à ce point que tout homme connaissant les faits comme je les connais, serait coupable, pour ainsi dire, d'un crime, s'il s'abstenait plus longtemps d'exprimer clairement et franchement son opinion sur ce sujet.

Pour ce qui regarde le présent bill, je voterai pour l'amendement qui demande un "referendum"; mais cette attitude ne signifie pas que je suis opposé à poursuivre la guerre jusqu'à la victoire; elle ne signifie pas que je crois que le Canada a fait pour cette guerre tout ce qu'il a pu, parce que le Canada, en effet, est en état de continuer énergiquement sa participation; mais je prends cette attitude, parce que je crois que le moyen d'augmenter la contribution du Canada aux mesures à prendre dans cette guerre n'est pas celui maintenant proposé par le Gouvernement. Si le peuple du Canada avait approuvé ce moyen; ou s'il l'approuve lorsqu'on le lui aura soumis, alors je ferai de mon mieux, comme je l'ai fait dans le passé, pour engager mes amis franco-canadiens à se soumettre à la loi et à la laisser mettre paisiblement en vigueur. Mais je crois que la présente proposition de loi est mal conçue, et que le temps de la présenter au Parlement est mal choisi. Je ne discuterai pas le principe de la conscription à un point de vue abstrait, ou purement académique. Je ne vois rien de déraisonnable dans ce principe; mais je dis que la conscription imposée à cette heure de la manière que l'on veut l'imposer, n'est pas le meilleur moyen que nous ayons à notre disposition.

Si je puis répéter ce que j'ai déjà dit, sans vouloir blesser aucunement mon honorable ami, le ministre dirigeant (l'honorable M. Loughheed) pour lequel, comme il le sait, j'ai le plus grand respect, je dirai, donc, encore une fois, que la manière dont il a déposé devant nous le présent bill; que les expressions dont il s'est servi alors ne sont pas de nature à rendre ce bill plus acceptable au peuple de la province de Québec que ne

l'ont été les premiers avis qui l'ont annoncé. Je crois, au contraire, que ces expressions le rendront des plus odieux, même si la situation que j'ai décrite n'existait pas.

Vu ces expressions, mes honorables amis, les honorables sénateurs de Stadacona, de Montarville et de DeSalaberry, pourront bien difficilement se présenter devant le peuple de Québec et lui demander d'accepter ce bill. Comment nous, Franco-canadiens, pourrions-nous faire cette demande aux Franco-canadiens après avoir entendu

ce qui est dit à leur adresse et connaissant tout ce que je viens d'exposer? La seule chose patriotique; la seule chose loyale et efficace que sir Robert Borden puisse faire, serait de s'entendre avec le chef de la gauche (l'honorable sir Wilfrid Laurier) sur les mesures à prendre pour poursuivre les enrôlements comme ils doivent et peuvent l'être—si l'on procède à cette fin d'une manière convenable.